ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 16 / 12 / 2025 à 13:21

Date de publication : mercredi 3 avril 2024 à 01:19

Type : Avis de convocation

Localisation : 26 - Drôme

Support de parution : LyonCapitale.fr

CAVE DES COTEAUX DE SAINT MAURICE

Société Coopérative Agricole

à capital variable

Siège social : 680 Route d'Orange

26110 SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES

779 449 818 RCS ROMANS

Agrément HCCA N° 14443

CONVOCATION

Les associés coopérateurs sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu :

Jeudi 18 avril 2024 à 16h30

Au siège de la coopérative 680 route d'Orange à SAINT MAURICE SUR EYGUES

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

– Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 Août 2023,

– Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2023,

-Approbation des rapports, des comptes annuels arrêtés au 31 août 2023 et quitus aux administrateurs,

– Affectation des résultats,

– Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L529-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime ; approbation de ces conventions réglementées,

– Constatation de la variation du capital,

– Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration et nouvelles nominations au Conseil d'Administration,

– Fixation de l'allocation globale du Conseil d'Administration,

– Budget Formation des administrateurs,

– Mandat des commissaires aux comptes.

Les associés coopérateurs doivent participer personnellement à cette assemblée ; conformément à l'article 38 des statuts de la coopérative, vous pouvez également vous faire représenter par un autre coopérateur, votre conjoint, un de vos ascendants ou descendants majeurs ; une formule de pouvoir est jointe à la présente convocation. Les formules de pouvoir sont également disponibles sur demande au siège de la coopérative.

NB : les associés coopérateurs ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date de cette assemblée générale de prendre connaissance au siège de la coopérative des comptes annuels, du rapport du Conseil, des rapports du commissaire aux comptes, du texte des résolutions proposées et des documents d'information sur les prix payés au coopérateur tels que visés à l'article 35-5 des statuts.

Le Conseil d'Administration

Monsieur Yannick BRUS, Président

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/cff3832e-caf8-4129-a7f6-314765168ccb-form-instance